

**AVIS IMPORTANT CONCERNANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA  
DÉCLARATION RELATIVE À LA CARTE DE RÉCOMPENSES WALMART MASTERCARD**

Des modifications ont été apportées à la déclaration relative à la carte de Récompenses Walmart Mastercard (la « Déclaration ») qui s'applique au compte de votre carte de Récompenses Walmart Mastercard et celles-ci **entreront en vigueur le 30 juin 2022**. Vous trouverez le document intégral à jour à [walmartfinanciere.ca/demande](http://walmartfinanciere.ca/demande) dans la section « Juridique ».

Ces modifications tiennent compte des mises à jour apportées à la *Loi sur les banques* au Canada, une loi fédérale qui s'applique aux banques.

- (i) **Cartes perdues ou volées et transactions non autorisées.** Ce changement vise à accroître la protection contre l'utilisation non autorisée d'une carte liée à votre compte.

Libellé actuel	En vigueur le 30 juin 2022
<p>Vous ne serez pas responsable des transactions non autorisées effectuées après que vous nous aurez prévenus que votre carte ou les renseignements relatifs à votre compte ont été perdus, volés, ont fait l'objet d'un usage abusif ou ont disparu. À moins que la politique de responsabilité zéro de Mastercard (la « Politique ») s'applique, votre responsabilité maximale, dans l'éventualité où la carte est perdue ou volée et utilisée de manière non autorisée, est de 50 \$.</p> <p>Vous ne serez pas responsables des achats auxquels cette politique s'applique. Si votre carte est utilisée à un guichet automatique bancaire (un « GAB ») avec votre NIP, vous pourriez être responsable des sommes intégrales imputées à votre compte avant que nous recevions un avis de votre part indiquant que votre carte a été perdue ou volée. Voir la section « Cartes perdues ou volées et transactions non autorisées » de la convention du titulaire de carte de Récompenses Walmart Mastercard (la « Convention ») pour obtenir plus d'information.</p>	<p>Vous ne serez pas responsable des transactions non autorisées effectuées après que vous nous aurez prévenus que votre carte, les renseignements relatifs à votre compte ou les renseignements personnels d'authentification qui y sont liés (y compris votre NIP) ont été perdus, volés, ont fait l'objet d'un usage abusif ou ont été égarés. À moins que la politique Responsabilité zéro de Mastercard (la « Politique ») s'applique, votre responsabilité maximale, dans l'éventualité où votre carte, les renseignements relatifs à votre compte ou les renseignements personnels d'authentification qui y sont liés ont été utilisés de manière non autorisée, est de 50 \$, à moins qu'il ne soit prouvé que le détenteur de carte a commis une négligence grave ou, au Québec, une faute lourde quant à la protection de leur carte ou de tels renseignements. Vous ne serez pas responsable des achats auxquels cette Politique s'applique. Voir la section « Cartes perdues ou volées et transactions non autorisées » de la convention du titulaire de carte de Récompenses Walmart Mastercard (la « Convention ») pour obtenir plus d'information.</p>

- (ii) **Alertes de solde.** Nous sommes tenus de vous envoyer des alertes électroniques si le crédit disponible sur votre compte baisse sous le montant seuil défini (en supposant que votre numéro de téléphone cellulaire est inscrit à votre dossier et que vous n'avez pas choisi l'option de ne pas recevoir ces alertes). La section ci-dessous sera ajoutée à la Déclaration sous la rubrique « Alertes de solde » :

<p><b>Alertes de solde</b></p> <p>Les lois fédérales exigent que nous envoyions au titulaire de carte principal une alerte (l'« <b>alerte de solde</b> ») par voie électronique (y compris par courriel, par message texte ou par d'autres moyens électroniques que nous pouvons mettre à votre disposition de temps à autre) lorsque le crédit disponible sur votre compte est inférieur au montant relatif à votre limite de crédit (le « <b>montant seuil</b> »). Par exemple, si votre limite de crédit est de 1 000 \$ et que votre montant seuil est de 100 \$, le titulaire de carte principal recevra une alerte de solde lorsque le solde impayé est de 900 \$ ou plus.</p> <p>Le titulaire de carte principal peut établir le montant seuil, ou si aucun montant n'a été établi, nous appliquerons le montant seuil défini par la loi. Vous pouvez désactiver les alertes de solde à tout moment.</p> <p>Chaque alerte de solde que vous recevrez comprendra les mesures à prendre pour éviter de payer des frais ou des pénalités qui peuvent être imposés sur votre compte (comme indiqué dans la présente déclaration et précisé dans la Convention du titulaire de carte) pour vos transactions récentes ou vos transactions ultérieures effectuées sur votre compte, ainsi que le délai dans lequel ces mesures devraient être prises.</p>
---